

Fédération

Section de Loire-Atlantique

Syndicale

Abonnement annuel 2 euros

Unitaire

FSU-8 pl de la Gare de l'État, case postale n°8, 44276-Nantes CEDEX 2 - tel : 02 40 35 96 55-fax 02 40 35 96 56

Site internet : <http://www.fsu44.org> - e mail : fsu44@fsu44.org

Vos grèves sont nos grèves (et vice versa) : se rejoindre et mobiliser pour bâtir l'alternative

Après le 10 octobre 2017, le 22 mars 2018, les fonctionnaires étaient dans la rue. Les cheminots avaient décidé de se joindre à cette mobilisation, pour débiter

leur bras de fer avec le gouvernement. Ils ont permis d'élargir un horizon qui commençait à se rétrécir sur le déjà vu des journées de grèves sans lendemain. Grâce aux cheminots, aux étudiants, aux retraités, aux salariés des EHPAD et des hôpitaux, nous pouvons poser la question plus large du service public et de son financement. Cette lutte est nécessaire pour alimenter une alternative crédible aux dérèglements d'une mondialisation spéculative au service de la Finance dans

laquelle Macron et son gouvernement s'inscrivent avec entrain.

Les revendications sectorielles, si elles sont utiles pour contrer de façon argumentée et précise les projets de réformes, ne doivent pas devenir des enfermements. Car il y a du commun qui se joue là, celui de dire haut et fort le refus d'un projet et d'une méthode présidentiels qui visent à détruire de façon autoritaire et arrogante un modèle social de redistribution des richesses et d'égalité d'accès aux droits d'apprendre, de se loger, de se former, d'être soigné, de travailler, d'être protégé et reconnu dans son travail. C'est pour cela que nous serons dans la rue le 19 avril prochain pour la mobilisation interprofessionnelle. Et que nous espérons vivement que la mobilisation annoncée pour mi-mai par l'intersyndicale fonction publique saura s'ouvrir aux autres secteurs en lutte. C'est en tout cas ce que nous défendrons en Loire-Atlantique comme nous l'avons fait pour le 22 mars.

50 ans après mai 68, les forces de la régression – qui se disent modernes pour mieux tromper leur monde – ne

Dispensé de timbrage

déposé le 12 avril 2018

POUR 448 pl de la Gare de l'État
case postale n°8
44276-Nantes CEDEX 2

SOMMAIRE

- p 1 Édito
- p 2-3 Accueil des exilés
- p 4-5 EHPAD en crise
- p 6 Territoires et New management public
- p 7 C-H-S-C-T
- p 8 Stage CFR « formation professionnelle »

font toujours pas dans la philanthropie. Son Commandeur jupitérien enrobe de sa philosophie bon marché une ode à l'austérité au service des profits. Répétant inlassablement ses références constantes à la réalité réelle, à cet ordre de la nécessité indiscutable, il cherche à imposer la « nécessité-des-réformes » comme un néologisme qui s'auto-justifie et suffirait à prouver l'absence d'alternative.

C'est sur cela que doit se construire le rapport de force : les différentes mobilisations à l'œuvre peuvent se réunir pour montrer qu'il y a une alternative à ces politiques qui transforment les pays en vaste marché. Et elle est entre nos mains, celle des services publics, celle de la sécurité sociale,

celle des solidarités au lieu des mises en compétition. Un monde sans libéralisme économique est possible. Le gouvernement français le sait, l'Europe de l'argent le sait, le FMI le sait, lui. C'est pour cela que la sarabande de la Finance et ses serviteurs gouvernementaux agissent méthodiquement, dans un calendrier serré, pour en finir avec tous les germes qui peuvent donner à voir qu'il y a une alternative.

Si les mobilisations sont là, il n'en demeure pas moins qu'elles restent fragiles. Il faut garder cette lucidité là. Cela le gouvernement le sait aussi, et il continue à avancer, avec son silence et son mépris habituels et insupportables. Mais rien n'est irréversible. Les conquêtes sociales ne sont jamais tombées du ciel. Il faut une construction patiente et déterminée,

interprofessionnelle, construire l'unité. Il reste du travail à faire pour mobiliser et expliquer les enjeux dans nos secteurs et auprès de nos concitoyen-nes, et donner de l'espoir sur cette alternative possible contre le risque d'une résignation sur laquelle compte le gouvernement. Cela donne aussi des responsabilités aux militants syndicaux. Il leur appartient de ne pas se laisser enfermer dans des revendications sectorielles, catégorielles ou boutiquières. Notre lutte, pour se mener, se passe de certitude de victoire, d'accommodements de circonstances, de visions catégorielles. Cela aurait des effets délétères sur la nécessaire jonction, celle qui permettra de fabriquer du sens, et donc d'agir contre ce projet de société qui ne va qu'augmenter les pauvretés, les précarités, les divisions.

Catherine TUCHAIS

Accueil des exilés

l'urgence d'une vision politique d'accueil à long terme mise à mal par la loi immigration

La succession des évènements qui se sont déroulés ces derniers mois concernant l'hébergement et l'accueil des exilés à Nantes et dans sa métropole est révélatrice de l'absence totale de vision politique à long terme sur ce sujet de la part de l'Etat. Aujourd'hui, ce sont des collectifs de citoyens, des associations, des particuliers qui pallient au manquement des institutions et se retrouvent seuls à tenter de trouver des solutions d'urgence, face à des situations de détresse humaine extrême. Cela soulève des questions urgentes, et qui interrogent la responsabilité des pouvoirs publics, parce que ce qui devrait relever de la solidarité nationale est pris en charge par l'initiative et l'engagement individuels et privés.

Depuis 4 ans, l'intersyndicale CGT, CFDT, FSU, Solidaires, UNSA, de Loire-Atlantique interpelle les pouvoirs publics pour l'organisation d'une table ronde avec l'ensemble des acteurs associatifs, institutionnels et syndicaux au sujet de l'hébergement d'urgence des sans abris dont les migrants; et depuis 4 ans elle n'obtient pour réponse que des atermoiements, des renvois de balle et un silence irresponsable, en particulier du côté de la préfecture.

De refuge en refuge, sans solution pérenne

Rappels des faits à Nantes. Depuis le 26 novembre, de jeunes migrants avaient trouvé refuge dans des locaux de la Censive et dans le château du Tertre à l'université de Nantes. Une cinquantaine à l'origine, ils ont rapidement été rejoints par des familles. Il est à

noter, et l'on voit bien là l'insuffisance des politiques publiques, que ces familles ont pour la plupart été orientées dans ce lieu suite à un appel au 115 dont les salariés, démunis, n'avaient pas d'autres réponses à donner. Les organisations syndicales se sont exprimées à plusieurs reprises à ce sujet, rappelant que les locaux universitaires ne constituaient pas une solution convenable et pérenne et que les conditions sanitaires étaient déplorables. Elles se sont pour autant opposées à toute expulsion, exigeant, dans une lettre ouverte adressée à la préfète avant les vacances scolaires d'hiver, que toute évacuation soit faite à la condition qu'une solution d'hébergement inconditionnel soit proposée, et qu'il n'y ait pas d'intervention policière.

Malgré nos demandes, l'expulsion a eu lieu pendant la semaine des vacances universitaires sans proposition de relogement et avec un fort déploiement des forces de police. Les exilés hébergés à l'université se sont donc retrouvés à la rue, et, accompagnés par les collectifs et associations, ont trouvé refuge dans une maison de retraite désaffectée rue Sibille. Des rencontres ont eu lieu avec la mairie de Nantes, qui a autorisé l'occupation des lieux pour 120 personnes jusqu'au 31 mars, date de la fin de la trêve hivernale. Unilatéralement, la préfète par voie de presse a intimé à la mairie de transformer ce lieu en CAES (centres d'accueil et d'examen de situation), ce qui ne répond pas à la demande d'hébergement inconditionnel, mais s'inscrit dans le seul cadre politique que propose le gouvernement, à savoir la loi

Accueil des exilés (suite)

L'urgence d'une vision politique d'accueil à long terme mise à mal par la loi immigration

immigration et son approche sécuritaire et de contrôle, qui veut recenser les migrants, et instaurer ainsi une logique de "tri" entre celles et ceux qui seraient méritants et celles et ceux qui le seraient moins. Aux difficultés de vie pour les exilés s'ajoute ainsi la peur et l'inquiétude sur leur avenir ici. Après d'après négociations avec la préfecture, la mairie de Nantes a obtenu que ce lieu devienne un centre d'hébergement d'urgence, relevant du code des familles et permettant un accueil inconditionnel. Il le sera jusqu'en septembre prochain, la mairie s'étant engagée auprès de l'intersyndicale et des associations à en ouvrir un autre permanent pour 100 personnes à compter de cette date. 45 autres places devraient être créées sous formes de baux précaires gérés par l'association Une famille un toit.

L'urgence d'une politique d'accueil et de solidarité inscrite dans le long terme

Ces réponses, portées par quelques collectivités volontaires, ne s'inscrivent que dans une réaction à l'urgence immédiate, et non pas dans une vision politique à long terme. Les guerres, les persécutions, les famines, les pouvoirs autoritaires ou dictatoriaux, les dérèglements climatiques de plus en plus fréquents conduisent et conduiront un nombre croissant de personnes à fuir vers l'Europe pour tenter de construire une vie meilleure et protéger leur famille. Ceci est un état de fait, et les postures idéologiques de « protection » ou de « régulation » sont uniquement démagogiques, empêchant une analyse réaliste nécessaire face aux nouvelles situations à venir.

La France a besoin sur une longue durée d'avoir une organisation d'accueil capable de pouvoir proposer 100 000 places en permanence et une réserve de 50 000 à 100 000 lits supplémentaires pour faire face aux conjonctures mondiales. Cela signifie que l'hébergement d'urgence doit devenir une composante de la politique du logement. La responsabilité de l'Etat est donc totalement engagée. Or les actes ou projets de loi posés actuellement s'éloignent gravement de cette nécessité. Ils viennent chaque jour contredire les discours torse gonflé du candidat Macron sur l'« honneur de la France à accueillir les réfugiés » ou ses engagements à ce que, « à la fin de l'année, plus personne ne dorme dans les rues, dans les bois ». Aujourd'hui, il sombre dans le déshonneur et fait le choix d'une fermeté déshumanisée vis-à-vis de ces femmes, hommes et enfants qui ont vécu un parcours particulièrement éprouvant, et qui arrivent sur le territoire en grande détresse, avec des empêchements à

accéder aux dispositifs de droits communs auxquels ils peuvent prétendre.

La surdité et le durcissement aveugle du gouvernement

Aveugle à la réalité du monde et sûr de sa toute puissance jupitérienne, Macron croit qu'il peut enrayer les flux migratoires et affirme aujourd'hui avec une froideur sans complexe « nous reconduisons beaucoup trop peu ». Ses choix politiques sont en cohérence avec les durcissements que l'on peut constater partout en Europe. Or, l'application de cette stratégie par l'Union européenne est en train de provoquer la formation d'un « goulet d'étranglement » cauchemardesque en Afrique. Dans sa tentative de maintenir les migrants hors d'Europe, l'UE « alimente un système criminel » (Médecins du Monde).

Sourd à cette réalité, mu uniquement par un discours démagogique, le gouvernement apporte comme seule réponse une loi immigration répressive et qui brise les dispositifs de solidarité mis en place pour pallier aux manques de l'action publique. Cette loi prévoit plusieurs mesures qui durcissent les conditions d'accueil, notamment l'allongement de la durée de rétention des étrangers en attente d'expulsion, qui passerait de 45 à 90 jours, voire à 135 jours en cas « d'obstruction ». Elle permettrait également de réexpédier un demandeur d'asile vers un « pays tiers sûr » (la notion de sûreté restant toute relative et non définie) qu'il aurait traversé avant de venir, y compris hors de l'UE. Cette politique là constitue une mise en danger considérable des personnes, les privant des libertés fondamentales, les obligeant à vivre dans une clandestinité et des conditions de vie indignes. Elle constitue une violation même des droits internationaux sur le respect des droits humains.

Ces migrations d'une ampleur nouvelle et inédite placent l'Europe et la France devant un défi considérable qui doit d'abord être pensé dans le respect des droits et de la dignité humaine. L'exercice du droit d'asile et, plus généralement, l'accueil inconditionnel dans des conditions décentes, touchent aux valeurs fondamentales de la République. En tant qu'organisation syndicale, nous continuerons de défendre une société fondée sur l'exigence de fraternité et de solidarité envers toutes et tous. Les exilés fuient des situations qui menacent leur vie. Il nous faut penser notre société avec elles et eux.

Catherine TUCHAIS

EHPAD en crise, aidants épuisés : tous concernés

Après l'action du 30 janvier une large convergence autour des professionnels des EHPAD (établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes) a permis le succès de l'action du 15 mars avec des centaines de jeunes, des adultes et des retraités. Nous étions près de 3000 à Nantes et 1200 à Saint Nazaire. Du jamais vu. Certains manifestaient pour la première fois.

Ce mouvement est largement approuvé par l'opinion publique. 84% des Français estiment que les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes disposent de moyens insuffisants et plus des deux-tiers des Français (68%) jugent insatisfaisante la prise en charge actuelle de la santé et de l'accompagnement du grand âge et de la perte d'autonomie. 65% des Français se disent inquiets de leur capacité actuelle ou future à accéder à l'ensemble des services/aides dont ils pourraient avoir besoin en vieillissant. Mais le gouvernement ne lâche que des miettes, 200 millions d'€.

Deux rapports ont tiré le signal d'alarme

En octobre 2017 la Fédération Hospitalière de France (FHF) qui regroupe l'ensemble des établissements publics de santé (hôpitaux, EHPAD, Services de suite ...) a publié **un état des lieux très préoccupant sur l'accueil des personnes âgées victimes d'incapacités.**

Les tarifs des maisons de retraite médicalisées dépassent largement les ressources des résidents. « *En 2016, la médiane des tarifs s'établit à 1 801 euros dans le public et 2 620 euros dans le privé lucratif.* » Dans le privé lucratif, 10 % des établissements, les plus coûteux, atteignent un tarif moyen de 3347 € !

L'APA, allocation personnalisée d'autonomie ne s'élève en moyenne qu'à 377 €. L'INSEE a évalué en 2013 à 1705 € par mois le revenu médian des plus de 65 ans. Et en 2016, « *il est à noter que la moitié des résidents en établissements publics vivent avec moins de 1 135 euros par mois, un quart vit même avec moins de 787 euros par mois.* »

Le taux d'encadrement par des professionnels (64 pour 100 résidents) est le plus faible d'Europe, il génère maltraitance passive des PAD, personnes âgées dépendantes, souffrance des personnels et

culpabilisation des aidants proches. Dans les pays limitrophes de la France le rapport est de 100 professionnels pour 100 PAD.

Un rapport parlementaire accablant de mars 2018 de Mme Monique Iborra (LREM) et Caroline Fiat (FI) a été critiqué par la Ministre de la Santé. Après avoir visité 19 établissements dans toute la France et effectué des déplacements aux Pays-Bas et au Danemark, les deux députées préconisent des mesures immédiates pour répondre à la crise actuelle des EHPAD.

Elles souhaitent doubler le taux d'encadrement dans chaque établissement d'ici 4 ans et en faire une « *norme minimale opposable* ». Aujourd'hui, ce taux n'est que de 24,5 aides-soignants et de 6 infirmiers pour 100 résidents. L'objectif serait de passer, en quatre ans, à 60 professionnels de santé pour 100 résidents. Soit 93,5 personnels (cuisiniers, soignants, secrétaires ...) pour 100 PAD. « *Cette réforme coûterait 6 à 8 milliards.* » Pour résoudre les différents problèmes (revalorisation de l'APA, recrutement et valorisation des métiers, extension du réseau d'établissements publics...) les deux députées demandent à terme 1 point de PIB de dépenses supplémentaires soit 20 milliards d'€. La proposition de doubler le nombre de soignants équivaut à celle des professionnels des EHPAD en colère, ainsi qu'à celle des organisations syndicales d'actifs et de retraités qui plaident pour la mise en place d'un ratio d'un professionnel (tout personnel confondu) pour une personne âgée en établissement.

La Ministre des Solidarités et de la Santé Agnès Buzin a affirmé : « *La France n'a pas les moyens budgétaires...* », les objectifs fixés étant « *sans fondement théorique ou scientifique* ». Caroline Fiat s'est inquiétée « *d'une urgence sanitaire* » et a réclamé le déblocage rapide des crédits. Monique Iborra devant le coût des objectifs a dit « *Aujourd'hui ce n'est pas possible.* » Pour gagner du temps, essayer de désamorcer la colère qui s'est exprimée avec vigueur le 15 mars, la Ministre de la Santé a reçu les organisations syndicales, promis des ateliers de concertation et "une réflexion d'ensemble sur la formation, le parcours de carrière et le référentiel de compétences des aides-soignants" etc... mais elle n'a pas annoncé de mesures concrètes quant au taux d'encadrement par les personnels.

EHPAD en crise, aidants épuisés : tous concernés (suite)

Une proposition de loi pour une reconnaissance sociale des aidants a été présentée par Pierre Dharéville, député GDR (communistes et ultramarins) le 8 mars 2018 à l'Assemblée Nationale.

Le député a mis l'accent sur le travail considérable et remarquable qu'effectuent au quotidien plus de 8 millions de proches aidants (dont 4,3 pour les PAD). Il a repris les préconisations du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) « *le premier droit des aidants est que le plan d'aide de leur proche soit d'un bon niveau et qu'un service public de bonne qualité le mette en œuvre* ». Le HCFEA a chiffré à 250 millions d'€ le coût d'une aide pour des congés pris par des aidants de PAD. Le projet de loi a pour ambition de créer ce dispositif.

P. Dharéville a décrit le sort des aidants qui à force d'abnégation abrègent leur vie. Des aidants meurent avant les aidés. « *Il apparaît tout d'abord que parmi les aidants ressentant une charge lourde, neuf sur dix se disent fatigués moralement et huit sur dix éprouvent une fatigue physique. Près de 40 % d'entre eux se sentent dépressifs, 56 % déclarent que le fait d'aider leur proche affecte leur santé, et 18 % déclarent avoir renoncé à des soins au cours des douze derniers mois alors qu'ils*

en ressentent le besoin. La santé de la personne aidée devient ainsi la préoccupation principale des proches aidants, qui relèguent parfois au second plan leur propre santé.

Il a fait plusieurs propositions : extension aux aidants des PAD, selon le principe de convergence, des aides attribuées actuellement aux aidants des handicapés, congé fractionnable d'un an, maison départementale dédiée aux PAD et à leurs proches. Il a plaidé pour un grand service public accessible et un réseau d'EHPAD de proximité.

La Ministre Agnès Buzin est intervenue pour affirmer que, selon les calculs de son Ministère, les coûts seraient plus élevés (550 millions au lieu de 250 millions). Elle a posé de multiples questions relevant en fait de décrets d'application et obtenu des députés LREM et Modem un vote pour le report du projet de loi à une date indéterminée.

Le débat a donc été interrompu. Cependant des engagements ont été pris, ils doivent se concrétiser dans les meilleurs délais. Il faudra sans doute redescendre dans la rue pour débloquer enfin la situation des EHPAD, mettre fin à la souffrance des PAD et des aidants.

Bernard COLOU

STAGE « L'égalité ça s'apprend »

« L'égalité ça s'apprend » : à l'école aussi les stéréotypes de genres sont puissants et tenaces. Ils déterminent, dès le plus jeune âge des élèves, certains choix de lecture ou d'activités au sein et en dehors de l'école. Ils induisent des interactions enseignant-es / élèves différentes selon que l'élève est une fille ou un garçon et ce, quelque soit l'âge des élèves.

Alors que la loi impose aux établissements scolaires de réaliser trois séances d'éducation à la vie affective et sexuelle par an et par élève, de l'école primaire au lycée, toutes les observations montrent que très peu d'élèves ont bénéficié de ces séances. Il est important de comprendre quels sont les freins à la mise en place de ces séances afin de tendre au plus vite à l'enseignement efficient d'une éducation sexuelle égalitaire.

C'est pour prendre conscience ensemble de ces situations et pour avancer dans notre démarche collective de combat contre ces stéréotypes et pour construire l'égalité filles-garçons qu'à l'initiative du SNUipp-FSU et du SNES-FSU, la FSU 44 organise un stage le 12 juin prochain de 9h00 à 16h00 à la maison des syndicats.

Deux intervenantes viendront présenter l'état des recherches ainsi que des outils utilisés ailleurs en Europe pour enrichir nos débats :

- **Cécile Ropiteaux**, secrétaire nationale du SNUipp-FSU, au secteur Droits et libertés, membre du secteur Femmes de la FSU et de l'Intersyndicale Femmes.

- **Élise Devieille**, Docteure en sociologie à l'Université de Caen, co-fondatrice de l'association Épicène.

Pour vous inscrire veuillez envoyer un mail à fsu44@fsu44.org avec vos nom, prénom, syndicat, numéro de téléphone en précisant dans l'objet « INSCRIPTION AU STAGE L'ÉGALITÉ ÇA S'APPREND »

Compte-rendu du stage Territoires et New Management Public

Le stage "Réforme territoriale : enjeux et conséquences" a eu lieu à Angers le 15 février 2018 avec 2 intervenants : Denis Thomas du secteur Alternatives/Services Publics de la FSU et Christophe Helou, enseignant et sociologue du travail, qui a fait une intervention sur le New Management Public (NMP).

Le **territoire** est un espace construit socialement avec des enjeux de pouvoir, de luttes, d'influences. Il est le lieu de la mise en œuvre des politiques publiques, où l'organisation sociale et politique est percutée par la mondialisation.

Impulsées par la France, exigées par l'Europe, imposées par les traités internationaux, les réformes territoriales se succèdent sur 30 ans (ce qui est très rapide) entraînant une remise en question de l'Etat social, né du CNR (*Conseil National de la Résistance*) en 1945.

Du premier acte de décentralisation (1982 Defferre Mauroy) à la Loi NOTRe(2015 Lebranchu Hollande) en passant par le TAFTA, l'aménagement du territoire impose des transferts de compétences de l'Etat aux collectivités, la privatisation et le concept de rentabilité des services publics. Dans le contexte de la mondialisation de l'économie et des finances l'évolution s'inscrit dans le cadre de la perte de souveraineté des Etats-Nations.

Le prétexte de simplification du fonctionnement de l'Etat, ne cacherait-il pas une volonté de mieux le réduire ?

Avec Macron, l'élite ne réfléchit plus en terme d'hexagone ni de service public : les services publics sont à la merci du marché, en recherche de rentabilité ; d'où le recours au New Management Public (NMP). Le terme anglo-saxon montre que le système des écoles de commerce est bien le modèle de nos élites.

Christophe Helou, sociologue du travail, explique que le travail renvoie à deux perspectives : d'une

part c'est une activité concrète en situation (le métier, la tâche), et par ailleurs il doit être validé économiquement et socialement comme pouvant mettre en valeur le capital, la productivité (l'emploi). L'institution se moque de notre activité concrète, celle qui nous anime, qui est le quotidien de notre métier, elle cherche uniquement la productivité. Cette mise en valeur du capital, nous la subissons, nous ne la choisissons pas.

On nous explique que le statut de fonctionnaire n'est plus justifiable pour mieux mettre en place le plan de réforme de la fonction publique (1er février 2018) :

- Diminution du nombre d'instances de concertations
- Assouplissement du statut
- Individualisation de la rémunération avec le salaire au mérite
- Contractualisation
- Accompagnement de mobilité vers le privé



Ce new management va de paire avec les fusions de communes, la diminution du nombre de régions au profit de grandes régions, la création de métropoles (exemple de la ville de Lyon) et la privatisation des services. Le lien entre réforme territoriale et le NMP permet de transformer les **usagers** en **clients**, les **fonctionnaires** en **agents du capital** (et non du service), sans norme professionnelle, sous le contrôle d'agences publiques ou d'autorités indépendantes habilitées à juger de la qualité du service public. Ces agences publiques ont des cahiers des charges bien souvent confiés au secteur privé. Serions nous donc incapables d'évaluer nous mêmes les services dans lesquels nous travaillons ?

C'est à nous de définir le beau travail et non à nos chefs de définir ce qui est pour nous le bon travail.

Autrement dit : il nous faut reprendre la main sur notre métier.

Rachel JACQUIER et Sophie BOUCHER

C-H-S-C-T

Dans l'Éducation nationale, ces cinq lettres restent trop mystérieuses pour de nombreux collègues.

Pourtant le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail a toutes les raisons d'intéresser les collègues.

Le CHSCT-D 44 est composé de 14 représentant.es des personnels, du secrétaire Général et du DASEN – qui le préside.

Qu'ils soient personnels enseignants ou administratifs, chacun.e peut saisir le CHSCT pour informer de ses conditions de travail et des risques encourus.

Et pour cela, le Registre Santé Sécurité au Travail est l'outil que les personnels doivent s'approprier. Il est encore peu ou mal connu, peu ou mal présenté par les chefs de service, les IEN ou les chefs d'établissement. C'est le lien direct entre les personnels et les représentants des personnels siégeant en CHSCT-D (CHSCT Départemental).

A la rentrée scolaire, ce registre doit être présenté dans chaque école, établissement et service ; chaque personnel doit savoir où il se trouve pour pouvoir l'utiliser.

Parfois vécu ou présenté comme une charge de travail supplémentaire, il faut le prendre pour ce qu'il est : un outil de transmission des difficultés rencontrées dans le domaine de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.

Le CHSCT Départemental doit - à l'aide de ces fiches recueillies - établir des axes de prévention dans le domaine Santé et Sécurité. Depuis la rentrée 2017, dans notre département les fiches recueillies concernent principalement le 1er degré.

Il n'y a que très peu de fiches du 2nd degré ou de

services.

L'explication possible à ce fait est sans doute la procédure de remontée de ces fiches au CHSCT.

- Dans le 1er degré, elles sont transmises à l'IEN et au CHSCT-D par le directeur ou la directrice qui n'est pas le ou la supérieure hiérarchique.

- Dans le 2nd degré, elles sont transmises au chef d'établissement qui doit faire suivre au CHSCT-D. Il semble : (entourez la bonne réponse)

qu'il n'y a pas de souci de conditions de travail dans le 2nd degré.

que toutes les difficultés sont résolues par le ou la chef.fe d'établissement.

que le ou la chef.fe d'établissement ne transmet pas et ne répond pas aux sollicitations des personnels.

que des collègues n'osent pas remplir de fiches de peur des réactions du ou de chef.fe d'établissement.

Dans les écoles, depuis septembre, l'essentiel des remontées concerne les

difficultés posées par des élèves à comportement violent et ingérables en groupe classe, voire en relation duelle. Ce problème se pose dans tout le département, en maternelle ou en élémentaire. Les personnels rencontrant ces difficultés ; enseignants, ATSEM, EVS se trouvent démunis, en danger.

Nous remontons ces difficultés mais la prise en compte va nécessiter des moyens car la déscolarisation ou le temps partagé ne répond pas toujours convenablement. Il nous faudra encore dire la nécessité d'abaisser les effectifs par classe, de pourvoir chaque école d'un maître supplémentaire et de permettre à chaque école de recourir à un RASED complet.

Sans oublier de réellement simplifier la tâche des directeurs.rices en créant des postes statutaires d'aide administrative.

Sylvie POUILLON





Stage Syndical FSU Pays de la Loire
**« Enjeux et impacts des réformes
de la voie professionnelle et de l'apprentissage »**

Nantes - Jeudi 31 Mai 2018 de 9h30 à 16h30
à la Maison des Syndicats – place de la Gare de l'Etat (salle F - 2^e étage)

La FSU Pays de la Loire organise un stage autour des questions posées par les réformes de l'apprentissage et de la voie professionnelle. Ce stage est ouvert à tous-tes les syndiqué-es et aux sympathisants des différents syndicats de la FSU.

Déroulement du stage :

Matinée :

- Point sur l'actualité des réformes, analyse des réformes et positions des syndicats de la FSU. Intervention de Sigrig GIRARDIN, co-secrétaire générale du SNUEP-FSU
- Cas particulier de l'apprentissage dans l'enseignement agricole public ; intervention de Laurence Dautraix (BN du SNETAP-FSU)
- Témoignages, échanges entre les différents syndicats présents

12h30 -14 h : repas (sur place)

Après-midi :

- 14h/15h : intervention de Jean Charles STEYGER (militant du SNUTEFI-FSU) autour des questions sur les liens entre formation/orientation et emploi
- 15h/16h : échanges entre les participants
- 16h/16h30 : échanges « quelles initiatives, quelles propositions de la FSU en Pays de la Loire ? »
- Conclusion de la journée

La participation à un stage syndical est de droit (sauf raison de service à justifier par l'employeur). Lorsque votre inscription sera enregistrée, vous recevrez une convocation à transmettre à votre employeur, **au plus tard le 30/04/2018.**

Les frais de transport seront pris en charge par chaque syndicat ainsi qu'un forfait de 5 euros par repas.



Modalités d'inscription

Renvoyer ce coupon à :

FSU Loire-Atlantique, Maison des Syndicats, 8 place de la gare de l'Etat- 44 276 Nantes Cedex 2 ou envoyer un mail avec les renseignements demandés à : fsu44@fsu44.org

NOM :PRÉNOM :

PROFESSION :SYNDICAT :

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :@.....

TÉLÉPHONE :/...../...../...../.....

demande à être inscrit au stage "Enjeux et impacts des réformes de la voie professionnelle et de l'apprentissage" organisé par la FSU des Pays de la Loire le 31 mai 2018 à Nantes.